



L'usufruitier a t'il la possibilité de tester sur les biens

Par **sincity**, le **21/04/2015** à **20:02**

Ma grand mère est décédée, mon grand père en tant que conjoint survivant a opté pour la totalité en usufruit. Il a fait un testament sur la totalité des biens laissant la reserve hereditaire à ses enfants. Pouvait-il tester sur des biens dont il n'avait que l'usufruit. Pour information la succession de ma grand-mère n'a jamais été liquidé(1ere succession), le notaire ne veut s'interesser qu'à la succession de mon grand père. merci pour toutes les réponses qui pourront etre apportées à ce cas.

Par **janus2fr**, le **22/04/2015** à **07:43**

Bonjour,

Au décès de l'usufruitier, le nu-propiétaire retrouve la propriété complète du bien.

L'usufruitier ne peut pas léguer les biens qu'il n'a qu'en usufruit puisque son usufruit s'éteint à sa mort.